

Affaire Dominique Ntawukuriryayo

Revue de la presse régionale

19-20 Octobre 2007

Midi Libre 20 octobre 2007 Cahier 2 Page 3

Rwanda Soupçonné de génocide il vivait paisiblement à Carcassonne

RAPPEL

→ Mardi, un ancien sous-prefet rwandais soupçonné d'actes de génocide était arrêté à Carcassonne

Ses premières pensées vont « aux 32 rescapés des massacres qui vont apprendre qu'en fin Ntawukuriryayo a été arrêté ». Ce nom, Alain Gauthier, responsable du collectif des parties civiles pour le Rwanda, l'avait signalé à deux reprises au tribunal de Carcassonne, pour dénoncer ce responsable présumé d'actes génocidaires ayant coûté la vie à près de 30 000 tutsis à compter de 1994.

Soulagé, mais aussi « scandalisé ». Terriblement surpris, que cette interpellation survenue si tardivement pour un homme arrivé à Carcassonne en 2001. Sous le coup d'un avis de recherche d'Interpol depuis novembre 2006, il fait depuis hier l'objet d'une demande d'extradition du Rwanda. Suite logique à l'acte d'accusation du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), faisant de cet homme de 62 ans un suspect d'actes

de génocide, complicité de génocide et incitation directe et publique à commettre le génocide.

Ces faits avaient justifié deux plaintes, en décembre 2004, puis mars 2006. Sans succès. « Je ne l'imaginais donc plus à Carcassonne, puisque la justice n'avait répondu qu'il n'habitait pas à l'adresse que je leur avais livrée », s'étonnait hier Alain Gauthier. Introuvable pour la justice, l'homme était pourtant loin de vivre caché. En août 2004, il fonde *Le futur génie*, association présidée par son épouse, avec pour objectif le « parrainage d'orphelins du Rwanda pour leur scolarisation ».

Œuvre complétée par une hyperactivité associative ainsi qu'au sein de la communauté catholique, quand *Le futur génie* initie un partenariat au Rwanda avec l'archevêque de Kigali : « On le connaissait comme un chrétien normal, engagé pour donner de son temps », résumait hier Thomas Recondo, en charge de la communication du diocèse. De la société Saint-Vincent de Paul au bureau de la Pastorale des migrants, Dominique Ntawukuriryayo se démultiplie, en « homme tout à fait



En 2004, à Carcassonne, il crée l'association *Le futur génie*. J.C.S

charitable ». Et alors que la 2^e plainte du collectif est déposée depuis deux mois, il siège le 16 mai 2006 à la commission de la vie associative du Pays carcassonnais. Participation répétée le 21 septembre, moins de deux mois avant l'avis de recherche d'Interpol. Novembre 2006, date à laquelle l'Etat rwandais coupe les ponts avec la France.

Difficile donc de ne pas voir dans ces échecs de procédure autre chose qu'une symptomatique manifestation de la mauvaise volonté française. En juin 2004, la Cour européenne des droits de l'homme avait dé-

jà condamné la France pour la lenteur de sa justice dans l'examen d'une plainte déposée contre un présumé génocidaire rwandais. Jeanne Sulzer, en charge du groupe d'action judiciaire de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), se vent claire : « Depuis 10 ans, la France n'a fait aucune démarche active pour aider à ces captures. Maintenant, tout le monde se réveille car le TPIR va fermer ses portes. Même si certains juges d'instruction ont réellement travaillé, tout n'a pas été mis en œuvre. » Hier au téléphone, l'épouse de l'ancien

sous-prefet affirmait ignorer les raisons de l'arrestation. Réponse livrée d'un quartier du Vigier où le couple a toujours résidé depuis 2004. ●

Antoine CARRIE

Deux vaines procédures

Décembre 2004, mars 2006 : deux plaintes auprès du tribunal de Carcassonne, deux échecs. La première est déclarée irrecevable en raison de l'insuffisante ancienneté du collectif. Même fin de non recevoir en 2006, pour 32 plaintes de tutsis survivants d'exactions commises en avril 1994. Témoignages qu'Alain Gauthier a récoltés au Rwanda : « Là-bas, dès qu'on prononce le nom de Ntawukuriryayo, les cheveux se dressent sur les têtes. » Insuffisant pour un tribunal qui se déclare « territorialement incompétent » : la police ne l'a pas trouvé et s'est heurtée à des problèmes de patronyme et d'homonymie », précisait hier le procureur de la République. Jeudi soir, Dominique Ntawukuriryayo était transféré à Paris où la cour d'appel statuera sur sa remise au TPIR.